



Conseil d'Administration du CCAS du 20 septembre 2023  
18h30 – Salle Espace des Buissons.

## PROCES VERBAL DE SEANCE

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence d'Alphonse BOYE, Président du CCAS, le 20 septembre 2023, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- *Désignation du secrétaire de séance ;*
- *Adoption de l'ordre du jour ;*
- *Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 ;*
- *Fixation des tarifs pour la Maison pour Tous ;*
- *Modification des tarifs pour le repas du 06 octobre 2023 de « La Semaine Bleue » ;*
- *Décision modificative 1/2023 ;*
- *Informations diverses.*

Présents : Alphonse BOYE, Brigitte BANLIER, Claudie BOUSSICAUD, Vanessa HANNI, Marie-Christine HOMS, Catherine LORIFERNE, Véronique MANENT, Céline MONASSA, Marie-Elisabeth, Jean-Pierre VANHAVERE.

Absents représentés : /

Absents : Noémie ARNOFFI, Pauline BISQUERT, Patricia CHAPOT, Dominique HUMEZ, Jean-Charles JOULAIN, Bernard KAMMERER, Margaret POULAIN.

La séance est ouverte à 18H31.

Vanessa HANNI est nommée secrétaire de séance.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2023.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

### **FIXATION DES TARIFS POUR LA MAISON POUR TOUS.**

*Rapporteur : Jean-Pierre VANHAVERE.*

Jean-Pierre VANHAVERE rappelle l'intérêt d'avoir ouvert le 08/09/2023, la Maison pour Tous. Alphonse BOYE explique que la Maison pour Tous est rattachée administrativement au CCAS. Véronique MANENT demande si les ouvertures ont lieu sur des jours fixes. Alphonse BOYE lui apporte une réponse positive et qu'il faut 2 bénévoles pour ouvrir et tenir la Maison pour Tous.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

**ARTICLE 1 : DECIDE** de valider les tarifs ;

**ARTICLE 2 : ADRESSE** la présente délibération à :

- Madame la Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Trésorier de Boissy Saint Léger.

**VOTE : A l'unanimité**

### **FIXATION DES TARIFS POUR LE REPAS DU 06 OCTOBRE 2023 DE « LA SEMAINE BLEUE ».**

*Rapporteur : Jean-Pierre VANHAVERE.*

Jean-Pierre VANHAVERE rappelle les principes de la Semaine Bleue.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

**ARTICLE 1 : DECIDE** de fixer un tarif unique :

**Repas du 06 octobre 2023, semaine bleue :**

- 17,50 € par personne

**ARTICLE 2 : ADRESSE** la présente délibération à :

- Madame la Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Trésorier de Boissy Saint Léger.

**VOTE : A l'unanimité**

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1-2023.**

*Rapporteur : Jean-Pierre VANHAVERE.*

Jean-Pierre VANHAVERE rappelle que le CCAS organise un voyage en Italie du 24 septembre 2023 au 01 octobre 2023. Le budget prévu était insuffisant car le CCAS a augmenté le nombre de participants.

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** la Décision Modificative n°1-2023 présentée ci-dessous et telle qu'annexée à la présente délibération.

D/R	I/F	GESTIONNAIRE	Fonction	nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
R	F	SOCIAL	610	758	75	CCAS	VOYAGES	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	+ 19.000,00 €
D	F	SOCIAL	610	604	011	CCAS	VOYAGES	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	+ 19.000,00 €
<b>TOTAL VOYAGES CCAS 2023</b>									<b>0,00 €</b>

La balance budgétaire après prise en compte de la décision modificative n° 01/2023 se présente comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 243.650,00 €.

**VOTE : A l'unanimité des votants 9 voix pour, 1 abstention (Véronique MANENT).**

Alphonse BOYE quitte la séance à 18h48.

### Informations diverses

Vanessa HANNI évoque la situation d'une famille qui a été relogée en urgence sur la commune en septembre 2022 et dont le bail a été renouvelé d'un an supplémentaire, soit jusqu'au 23 septembre 2023 afin de reloger la famille dans un logement pérenne et stable.

La famille a reçu 3 propositions de logement mais n'a accepté aucune d'entre elles.

Afin de discuter et de prendre une décision collective sur ce dossier sensible, Vanessa HANNI propose aux membres du Conseil d'Administration de voter sur ce dossier. L'expulsion a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h06.

Vanessa HANNI

Alphonse BOYE

Secrétaire de séance

Président du CCAS

  
